

PROJETS DE RECHERCHE FÉDÉRÉE PRF

Les Projets de Recherche Fédéré (PRF) sont mis en place par le MESRS depuis 2002. Ils sont financés par le MESRS suite à un Appel à Propositions. Chaque projet PRF est piloté et géré par une Structure porteuse du projet qui est une structure publique ayant une vocation d'appui et de soutien à la recherche et au développement technologique. La durée de réalisation d'un projet PRF : 4 ans

Objectifs du programme : - Les PRF visent à mobiliser les compétences et la création de synergies entre les structures de recherche (Laboratoires et Unités de recherche) et des partenaires socio-économiques, publics ou privés, qu'il s'agisse d'entreprises, d'organismes spécialisés, d'associations, ou autres, en vue d'apporter des solutions concrètes à des problématiques ciblées en liaison avec le développement socio-économique du pays (développement de stratégies ou conception de solutions pratiques ou plans d'actions, etc... - Ces projets servent de base pour la mise en place de réseaux de recherche thématiques